

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2024-1324
REMBOURSABLE PAR LES PROPRIÉTAIRES DES TERRAINS
EN BORDURE DES TRAVAUX DÉCRÉTÉS
(RUES DU PLATINE ET DU NICKEL)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 26 août 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1324 décrétant la réalisation des travaux de pavage et bordures des rues du Platine et du Nickel pour un montant de 1 262 000 \$, décrétant l'appropriation d'une somme de 500 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté et décrétant un emprunt de 762 000 \$ à ces fins et remboursable par les propriétaires des terrains en bordure des travaux décrétés.

Le règlement N° 2024-1324 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 10 septembre 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 octobre 2024.

Le règlement N° 2024-1324 entre en vigueur le 16 octobre 2024, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 9^e jour du mois d'octobre 2024
et publié le 16 octobre 2024



Angèle Tousignant, greffière